Société des amis du musée de la
Légion d'Honneur et des ordres de chevalerie

Les croix de guerre françaises de la Deuxième Guerre mondiale

de 1939 à 1946

par Colonel (er) André MARCHAND

Pour citer cet article :

André MARCHAND, « Les croix de guerre françaises de la Deuxième Guerre mondiale, de 1939 à 1946 », *Articles de phaléristique* (revue en ligne), 2025-S-10

Source : Articles de phaléristique de sociétaires

2025-S-10
« Les croix de guerre françaises de la Deuxième Guerre mondiale, de 1939 à 1946 »

Par André Marchand

L'origine de la croix de guerre - un bref rappel historique

Nous ne pouvons aborder le sujet des croix de guerre de la Seconde Guerre mondiale, sans rappeler succinctement quand et pourquoi fut créée la croix de guerre.

Au début de la Première Guerre mondiale, la France ne dispose, pour récompenser les actions d'éclat de ses soldats sur le champ de bataille, que de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire. Pour le haut commandement, le risque de ne pouvoir matérialiser l'obtention de ces différentes citations par une décoration, sans entraîner une trop forte augmentation des attributions de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire est réel.

Il faut à la fois maîtriser le nombre d'attributions de ces deux décorations pour leur conserver leur caractère exceptionnel, tout en cherchant à rendre d'une manière visible et prestigieuse les différentes actions d'éclat des combattants. À l'époque le Lieutenant-Colonel Driant écrivait : « *Pour ceux qui se battent, pour ceux qui se pressent à cette heure sur la ligne de feu, quel attrait magnifique aura la citation, lorsqu'elle sera étayée sur un signe extérieur et permanent. Quelle admirable source d'émulation*. »

Il s'agit également d'une volonté du commandement militaire d'avoir plus de réactivité, de pouvoir récompenser directement et très rapidement par des circuits courts ces actions d'éclat.

Après de nombreux débats parfois houleux, la loi du 8 avril 1915 est adoptée, elle énonce dans son article unique : « *il est créé une croix de guerre destinée à commémorer, depuis le début de la guerre*

1914-1915, les citations individuelles pour fait de guerre à l'ordre des armées de terre et de mer, des corps d'armée, des divisions, des brigades et des régiments ». Il faut noter ici l'emploi du terme « commémorer », c'est-à-dire rappeler le souvenir.

Quelques jours après est publié le décret du 23 avril 1915.

Il décrit l'insigne dans son article 1, il s'agit d'une croix en bronze florentin de 37 mm à 4 branches, et deux épées croisées, au centre de l'avers, une tête de république au bonnet phrygien orné d'une couronne de laurier entouré de l'exergue République française, au revers le millésime 1914-1915.

L'article 2 définit le port de la croix, après la Légion d'honneur ou la médaille militaire, ainsi que son ruban : vert à liseré rouge à chaque bord et comportant 5 bandes rouges de 5 mm. Le vert représente l'espoir en la victoire prochaine et le rouge le sang versé pour la patrie.

L'article 7 précise que la représentation de citations se fera par une palme pour le niveau armée, une étoile dorée pour le niveau corps d'armée, une étoile argentée pour le niveau division et une étoile de bronze pour les niveaux brigade et régiment.

La croix de guerre de la Première Guerre mondiale fait l'objet chaque année d'une décision qui change le millésime situé au centre du revers de la croix. Nous avons ainsi 4 types de croix de guerre : 1914-1915, 1914-1916, 1914-1917, 1914-1918.

Ces croix de guerre, comme les futures croix de la Deuxième Guerre mondiale, sont réalisées en bronze florentin (ou bronze vénitien). Ce bronze est composé de 85 % de cuivre et de 15 % de zinc.

Une originalité de la croix de guerre : les étoiles et les palmes.

Il s'agit là d'une originalité de cette croix qui permet, à partir d'une seule décoration, de représenter l'ensemble des citations obtenues par une personne, et de diversifier chacune d'entre elles. Il s'agit en quelque sorte d'un résumé visible sur sa poitrine des actes de courage de chaque décoré. Ce système astucieux est d'ailleurs rapidement copié par de nombreux pays.

Ces marques extérieures de bravoure, d'étoiles et de palmes créées par le décret du 23 avril 1915 représentent, distinctement, le niveau de la citation individuelle ou collective entraînant l'attribution de cette décoration.

Ces attributs indiquent à tous, la valeur du courage du récipiendaire, quel que soit l'armée d'appartenance ou le grade. Maréchaux, généraux, officiers, sous-officiers et soldats des armées de terre, de mer, puis de l'air et de la gendarmerie sont à égalité devant le courage et portent la même décoration. Rapidement des femmes rejoindront cette élite nationale. Ils représentent pour tous une émulation réelle et une juste reconnaissance de leur bravoure au combat.

Les citations peuvent être individuelles ou collectives.

Une étoile ou une palme représente une citation.

Une palme d'argent représente cinq citations à l'ordre de l'armée ou d'une unité assimilée.

Cette dernière palme, créée tardivement par décret le 8 janvier 1917, ne fut pratiquement jamais utilisée, les récipiendaires préférant arborer sur leur ruban plusieurs palmes de bronze.

Georges Guynemer pilote de la Première Guerre mondiale

Pierre Clostermann pilote de la Deuxième Guerre mondiale

La croix de guerre 1939

La Deuxième Guerre mondiale débute le 3 septembre 1939 par une période appelée la drôle de guerre. À partir du 10 mai 1940, l'armée allemande lance son offensive et pénètre en France. Le 22 juin le Maréchal Pétain signe un armistice avec l'Allemagne dans la clairière de Rethondes, et le 24 juin avec l'Italie rentrée tardivement dans la guerre, à la villa Incisa dans la banlieue romaine.

Auparavant, dans un rapport adressé au Président de la République, Monsieur Albert Lebrun, le Président du Conseil, Monsieur Edouard Daladier écrit, en faisant référence au décret créant la croix de guerre 1914-1918 : «*Ces dispositions légales ne s'appliquant qu'aux opérations de la guerre 1914-1918, il convient donc de prévoir, en raison des circonstances présentes, la création d'un insigne devant commémorer les citations individuelles qui pourraient être attribuées au cours d'opérations éventuelles, aux différents ordres des armées de terre, de mer et de l'air.* » Ce document est également signé par Messieurs César Campinchi, ministre de la Marine et Guy La Chambre, ministre de l'Air.

Faisant suite à ce rapport, est publié le décret créant la croix de guerre de la Deuxième Guerre mondiale, daté du 26 septembre 1939, soit 23 jours après la déclaration de guerre. Nous sommes encore pendant la période de la drôle de guerre. Contrairement à la croix de guerre de la Première Guerre mondiale, cette nouvelle croix est créée par un décret et non pas par une loi.

Ce décret sera publié au journal officiel le lendemain, le 27 septembre 1939 à la page 11 775. Il est signé par le Président de la République, Albert Lebrun. Qui restera en fonction jusqu'au 13 juillet 1940.

Il comporte un article unique « *il est créé une croix dite croix de guerre, destinée à commémorer, durant les hostilités, les citations individuelles pour fait de guerre, à l'ordre des armées de terre, de mer et de l'air. »* Ce texte n'aborde pas les citations collectives.

Le cas de la gendarmerie, force militaire, n'est pas explicitement abordé, mais de nombreux gendarmes seront décorés également de la croix de guerre.

Il est ajouté dans ce même paragraphe « *Jusqu'à la cessation desdites hostilités, cette croix sera attribuée dans les mêmes conditions que ci-dessus dans les corps participant à des actions de guerre en dehors du théâtre principal des opérations*. » Il n'est donc pas envisagé de décerner la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures qui existe depuis le 30 avril 1921, nous en reparlerons plus tard.

Le Président Albert Lebrun

Président de la République

Un second décret daté du 4 octobre 1939, signé toujours par le Président Albert Lebrun, complète le précédent décret. Il est publié au journal officiel du 5 octobre 1939 page 12 039.

Dans son article 1, il décrit la décoration, le modèle sera identique à la croix de la Première Guerre mondiale, mais avec, au centre du revers dans un médaillon, l'inscription 1939. Le temps presse, le gouvernement est dans l'urgence, il n'y aura pas de concours pour la création d'une nouvelle croix originale.

L'article 2 précise que cette nouvelle croix sera portée après la croix de guerre 1914-1918, et comportera « *un ruban rouge de 37 millimètres de largeur, partagé par quatre bandes médianes vert foncé de 4 millimètres chacune, séparées entre elles de 1 millimètre 1/2 et disposées de manière à laisser deux bandes rouges latérales de chacune 8 millimètres 1/4*. » Il s'agit de différencier le ruban de cette nouvelle croix de celle de 1914-1918. Les couleurs restent les mêmes avec un agencement différent et une prédominance de rouge.

L'article 3 précise que « *cette croix ne peut être conférée qu'aux unités françaises ou étrangères et aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air, français ou étrangers, qui auront, pendant la durée de la guerre, obtenu, pour fait de guerre nettement caractérisé, une citation à l'ordre d'une armée, d'un corps d'armée, d'une division, d'une brigade, d'un régiment, ou une citation à l'ordre d'une unité correspondante.»*

L'article 4 permet également de la conférer « *aux civils français et étrangers et aux membres des divers personnels militarisés, français et étrangers, qui auront été l'objet d'une citation. »*

Dans son article 5, il est écrit que « *la croix de guerre avec palme est conférée de plein droit, en même temps qu'un grade dans l'ordre de la Légion d'honneur ou la Médaille militaire, aux unités et aux militaires ou civils, français et étrangers, dont la décoration aura été accompagnée, au journal officiel, de motifs équivalents à une citation à l'ordre de l'armée pour action d'éclat ou blessure grave reçue en combattant. »*

L'article 6 rappelle que le système d'étoile et de palmes décrit pour la croix de guerre 1914-1918 est conservé.

L'article 7 réaffirme, qu'en cas de décès de l'ayant droit, la croix de guerre est remise, sur leur demande, aux parents du défunt, ou à défaut dans l'ordre successoral (fils aîné, fille aînée, veuve, père, mère, le plus âgé des frères, la plus âgée des sœurs, etc…)

Le ministre de la Marine, Monsieur César Campinchi, fixe par une instruction en date du 20 octobre 1939 publiée au Journal officiel du 28 octobre page 12 695, les modalités propres à son ministère concernant principalement : les autorités ayant qualité pour accorder des citations, les citations collectives, et la remise de la croix de guerre.

Le ministre de l'Air, Monsieur Guy La Chambre, fixe également par l'instruction du 5 décembre 1939 publiée au journal officiel du 9 décembre page 13 817, les modalités propres à son ministère à savoir, les conditions d'attribution, les autorités ayant qualité pour accorder des citations individuelles et collectives, et la remise de la croix de guerre.

Le président du Conseil, Édouard Daladier, précise dans l'instruction numéro 92 bis M, datée du 18 octobre 1939 : « *La croix de guerre constitue une haute récompense, distinguant le chef et le soldat qui se sont signalés au feu, par une action d'éclat caractérisée.*

Le commandement doit lui maintenir tout son prestige et toute sa valeur morale, en veillant à ce qu'elle soit décernée judicieusement et sans abus.

La croix de guerre doit être réservée uniquement pour fait d'armes et donc être réservée en principe aux combattants.

Pour éviter les abus qui dépréciéraient rapidement la valeur de la Croix de Guerre, le commandement veillera à ce que cette récompense ne soit pas attribuée dans certaines unités avec trop de largesse par rapport à d'autres unités engagées dans des conditions analogues ».

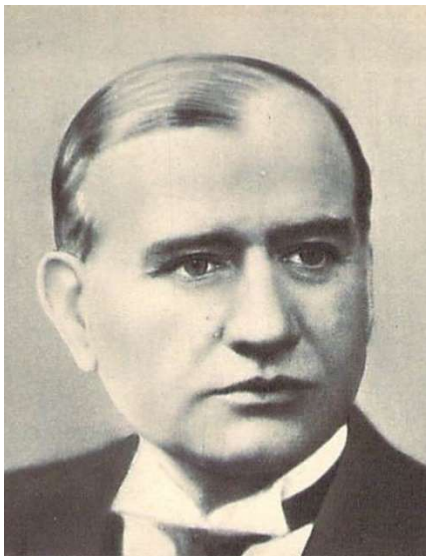

Monsieur Edouard Daladier

Président du Conseil (10/04/1938 - 20/03/1940)

Monsieur Paul Reynaud

Président du Conseil (22/03/1940 - 16/06/1940)

Monsieur Paul Raynaud signe le 1er juin 1940 l'instruction numéro 09-706/M apportant les compléments suivants : « *La lutte a déjà donné lieu, sur le territoire de l'intérieur, à des actes de courage de la part de militaires et d'éléments civils.*

En conséquence les généraux commandant les régions pourront décerner aux militaires, personnels militarisés et civils, qui se seront tout particulièrement signalés, des citations comportant attribution de la croix de guerre.

Il est rappelé que les citations doivent être décernées judicieusement et sans abus, pour maintenir à la croix de guerre tout son prestige et sa valeur morale.

Les actes de courage et de dévouement qui ne revêtiraient pas le caractère de faits de guerre pourraient faire l'objet de citations sans l'attribution de la croix de guerre, en faveur des militaires, ou de félicitations adressées aux civils. »

Mais rapidement, la situation chaotique régnante dans certaines régions, va donner lieu à de nombreux abus.

Le scandale des croix de guerre :

Les premières croix de guerre sont décernées dès les premières semaines suivant le début des hostilités, et jusqu'à la signature de l'armistice. Mais devant la grande confusion ambiante, de nombreux combattants, dont les actes de courage sont remarquables, restent ignorés. Par contre, de nombreuses personnes, sans aucun mérite particulier, s'attribuent des croix auxquelles elles n'ont aucun droit, et souvent quel que soit le grade détenu.

Rapidement quelques chefs militaires qui, ayant fui devant l'ennemi, cherchent, après l'armistice, à redorer leur piètre image, inventent de hauts faits d'armes fictifs, entraînant l'attribution de la croix de guerre à titre collectif. D'autre part, des généraux ont donné des ordres pour que tout militaire restant porteur de son arme après l'arrêt des hostilités puisse être décoré de la croix de guerre. Il suffit de se présenter devant une autorité militaire avec une arme de guerre pour obtenir la croix !

VII° ARMÉE

BATAILLE DE FRANCE, MAI-JUIN 1940

Allocution du Maréchal PÉTAIN

Président du Conseil

Français,

J'ai demandé à nos adversaires de mettre fin aux hostilités. Le Gouvernement a désigné, hier, les plénipotentiaires chargés de recueillir leurs conditions. J'ai pris cette décision, dure au cœur d'un soldat, parce que la situation militaire l'imposait.

Nous espérions résister sur la ligne de la SOMME et de l'AISNE. Le Général WEYGAND avait regroupé nos forces. Son nom seul présageait la victoire. Pourtant, la ligne a cédé et la pression ennemie a contraint nos troupes à la retraite. Dès le 13 JUIN, la demande d'armistice était inévitable.

Cet échec vous a surpris. Vous souvenant de 1914 et de 1918, vous en cherchiez les raisons. Je vais vous les dire. Le 1er MAI 1917, nous avions 3 millions 280.000 hommes aux Armées, malgré trois ans de combats meurtriers. A la veille de la bataille actuelle, nous en avions 500.000 de moins. En MAI 1918, nous avions 85 Divisions britanniques ; en MAI 1940, il n'y en avait que 10 ; en 1918, nous avions avec nous les 48 Divisions américaines et les 58 Divisions italiennes. L'infériorité de notre matériel a été plus grande encore que celle de nos effectifs. L'aviation française a livré à un contre six ses combats.

Moins forts qu'il y a vingt-deux ans, nous avons aussi moins d'amis, trop peu d'enfants, trop peu d'armes, trop peu d'alliés. Voilà les causes de notre défaite.

Le peuple français ne conteste pas ses échecs. Tous les peuples ont connu tour à tour des succès et des revers. C'est par la manière dont ils réagissent qu'ils se montrent faibles ou grands. Nous tirerons la leçon des batailles perdues. Depuis la victoire, l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice. On a revendiqué plus qu'on n'a servi. On a voulu épargner l'effort. On rencontre aujourd'hui le malheur.

J'ai été avec vous dans les jours glorieux. Chef du Gouvernement, je suis et resterai avec vous dans les jours sombres. Soyez à mes côtés, le combat reste le même. Il s'agit de la FRANCE, de son sol, de ses fils.

20 JUIN 1940.

Ordre du Jour du Général FRÈRE

Commandant la VII° Armée

Officiers, Sous-Officiers, Soldats,

La guerre se termine sans que la VII° Armée ait été battue.

Attaqués sur la SOMME et sur l'AILETTE par un ennemi disposant d'une supériorité écrasante en Aviation et en engins blindés, vous n'avez pas cédé.

Ces durs combats ont été suivis de la douloureuse épreuve de la retraite. L'avance de l'ennemi sur nos deux flancs nous menaçant d'encerclement, il a fallu, pour échapper à son étreinte, opérer un repli de plus de 400 kilomètres. Je connais les efforts surhumains que vous avez dû fournir. Si je vous les ai demandés, c'est pour éviter la honte et les misères d'une capitulation en rase campagne.

Vous connaissez les causes de nos échecs. Le Maréchal PETAIN, le glorieux vainqueur de 1918, vous les a indiquées.

Soldats de la VII° Armée, vous représentez une force contre laquelle l'ennemi s'est brisé et qu'il n'a pu dissocier. Il faut que les vôtres le sachent, quand vous rentrerez dans vos foyers.

Je décide donc que tout combattant, ayant pris part aux opérations du 5 au 24 juin et resté en armes dans son unité, recevra la Croix de Guerre.

Maintenant, refaites vos forces et demeurez, comme dans la bataille et dans la retraite, groupés autour de vos chefs. C'est, aujourd'hui, plus nécessaire que jamais.

Soldats de la VII° Armée, conservez le cœur fier et la tête haute : vous n'avez pas connu la défaite.

Q. G. A., 24 Juin 1940 (23 h.)

Frère

Le Capitaine Vet^re Baudéan appartenant au Dépôt de Remonte Mobile a participé aux opérations de la VII° Armée en Mai et Juin 1940
Croix de Guerre, Citation à l'ordre de la Brigade.

DÉPÔT DE REMONTE MOBILE
LE COMMANDANT

87e DIVISION D'INFANTERIE

287e REGIMENT d'ARTILLERIE LOURDE

CITATION A L'ORDRE DU RÉGIMENT

Par décision de Monsieur le Général Commandant la VIIe Armée, en date du 24 Juin 1940,

La Croix de Guerre est attribuée :

Au Canonnier **Teulière** *Alfred*

Avec le motif suivant :

"A pris part aux combats et opérations de la VIIe Armée du 5 au 24 Juin 1940 "en restant jusqu'au bout, en armes, dans son unité."

Le Chef d'Escadron, Le Pelletier de Woillemont.
Commandant le 287e R. A. L. D.

Woillemont

287e R. A. L. D.

Diplômes attribués par le commandement de la VII° Armée
Collection C. Cardona

Face à un nombre d'attributions abusives et pléthoriques de croix de guerre, la presse s'empare de cette affaire et crée une polémique justifiée en titrant sur « le scandale des croix de guerre ».

Il faut absolument entreprendre une révision complète des citations pour éliminer les faits d'armes fictifs et redonner à cette croix sa vraie valeur.

Ce désordre est considéré comme une insulte pour les authentiques ayants droit. Le 11 novembre 1940, Monsieur Pierre Héricourt, directeur de la *Légion française des Combattants*, propose une révision de toutes les citations décernées à compter de la date du 10 mai 1940. Un jury d'honneur, constitué par des militaires et des représentants d'anciens combattants, propose que la croix instituée en 1939 soit supprimée et remplacée par un modèle nouveau. Le 28 mars 1941, un décret abroge les articles 1 et 2 du décret-loi de 1939, et stipule qu'à compter du 1er juin 1941, la croix de guerre instituée en 1939 ne devra plus être portée sous peine de poursuites. Elle est, de facto, remplacée par une croix similaire dénommée croix de guerre 1939-1940.

Le journal Le Matin titre dans son numéro : 20 724 du 22 décembre 1940, *« Au scandale des croix de guerre, n'ajoutons pas la guerre des croix.* »

Croix de guerre 1939 avers et revers
Collection AM

Croix de guerre 1939 revers d'un autre modèle
Le chiffre 1 des milliers est plus grand et le 3 est de forme arrondie
Collection AM

La croix de guerre 1939 – 1940

Afin de remettre de l'ordre dans la confusion générale existante et pour suivre la proposition du jury d'honneur instauré pour remédier à ces dysfonctionnements, un nouveau décret signé du Maréchal Pétain Chef de l'état, en date du 28 mars 1941, porte institution d'une nouvelle croix de guerre. Il est publié au bulletin annoté des lois et décrets, tome LXLIV, année 1941, page 100 (journal officiel du 15 avril 1941).

Le général de Corps d'armée Robert Petiet, président de la commission de révision des citations, précise que l'examen des citations s'effectue dans un esprit de très large bienveillance, notamment pour les combattants de l'avant. Les citations non homologuées ne donnent pas droit au port de la croix de guerre, mais sont inscrites sur les pièces matriculaires des intéressés.

Général de Corps d'armée Robert Petiet

L'article 1 supprime et interdit le port de la croix de guerre millésimée 1939, du décret du 26 septembre 1939.

L'article 2 institue une nouvelle croix de guerre d'un modèle identique à la précédente, à l'exception du médaillon central du revers qui porte le millésime 1939-1940. Le ruban, par contre, est vert de 37 mm de large, avec un liseré noir à chaque bord et comporte dans le sens de la longueur 5 raies noires équidistantes d'une largeur de 1 mm chacune. Les couleurs de ce ruban se rapprochent de celles de la médaille commémorative de la guerre 1870-1871, le vert représentant l'espoir et le noir le deuil.

L'article 3 stipule que les titulaires de citations révisées, déjà détenteurs de la Croix de guerre de 1939, conservent la croix de bronze correspondante, mais doivent se procurer à leurs frais le nouveau ruban. Nous avons donc dans ce cas des croix de guerre au millésime 1939 avec le nouveau ruban vert et noir. Deux types de croix cohabitent donc officiellement.

Enfin des instructions des secrétaires d'État à la Guerre, à la Marine et à l'Air, déterminent les conditions d'attribution de cette nouvelle croix, dans leur domaine respectif.

Croix de guerre 1939-1940 avers

Croix de guerre 1939-1940 revers

Collection AM

Croix de guerre 1939-1940 revers

10e CORPS D'ARMÉE

84e D. I. N. A. — Honneur - Patrie — I. D. 84

4e RÉGIMENT DE ZOUAVES

Citation à l'Ordre du Régiment

N° 64 du 12 Août 1940.

Le Colonel Abblard, Commandant le 4e Régiment de Zouaves, cite à l'Ordre du Régiment

le sergent Chef Delère Louis

N° Mle 260

MOTIF DE LA CITATION :

" Chef de groupe de Mitrailleurs, chargé d'appuyer une contre-attaque vers Fizy et d'interdire l'accès d'une route, s'est acquitté de sa mission avec le plus grand sang-froid jusqu'au moment où son matériel a été mis hors d'usage. Blessé à son poste, ne s'est replié que sur ordre ".

La présente citation comporte l'attribution de la **Croix de Guerre avec étoile de bronze.**

A Zunis, le 12 août 1940.

Citation Homologuée par Inscription au Journal Officiel du 17 août 1941
Pagination spéciale page 504
donnant droit au port de la croix de guerre 1939 - 1940 (Ruban Vert et Noir) avec étoile de bronze
A le 14 OCT 1941
Le Colonel Abblard Cdt la Sub.te de Tunis.

CERTIFIÉ EXACT :
Le Colonel ABBLARD,
Commandant le 4e Régiment de Zouaves.

DIVISION DE TUNISIE — Le Général Commandant

BERGERAC - IMP. GÉNÉRALE DU S. O. (H. TRILLAUD)

Diplôme d'une croix de guerre avec ruban vert et noir
Collection C. Cardona

La croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures (TOE).

Alors que la France dispose maintenant de la nouvelle croix de guerre au millésime 1939-1940, pour récompenser les citations obtenues, une circulaire rétablit la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures, créée par la loi du 30 avril 1921 (JO du 2 mai 1921 page 5314).

La circulaire numéro : 2 861/I/CH du 27 mars 1941 relative à la reprise de l'attribution de cette croix de guerre en décrit les nouvelles conditions d'attribution :

« Il a été décidé de reprendre l'attribution de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures. »

« Cette croix de guerre ne sera, toutefois, attribuée que pour des faits de guerre se rapportant à des opérations effectuées ***contre un ennemi de l'intérieur****, ceux ayant trait aux opérations d'un ennemi extérieur justifiant l'attribution de la croix de guerre de 1939. »*

Cette circulaire ministérielle attire plusieurs remarques :

- Pourquoi avoir cité dans son texte la croix de guerre 1939, alors que le lendemain est signé par le Maréchal Pétain le décret instituant une nouvelle croix de guerre avec le millésime 1939-1940. Nous ne pouvons que constater le manque de cohérence ou de concertation au niveau gouvernemental !
- Qu'entend-on par **ennemi de l'intérieur** en ce début d'année 1941 ? Les mouvements de résistance n'avaient pas encore l'ampleur que l'on connaîtra plus tard. Si l'on considère l'empire colonial français, s'agit-il des Français des forces françaises libres, qui à cette époque, ont certes échoué devant Dakar, mais ont déjà repris le Gabon, le Cameroun, le Tchad, et remontent peu à peu vers le nord de l'Afrique ? Les opérations au Levant ne commenceront que dans la nuit du 7 juin 1941. L'Indochine, occupée par les Japonais, avec l'assentiment de Vichy, n'est pas encore menacée.

Malgré les archives consultées, nous n'avons pas trouvé de réponse explicite à nos interrogations, aucune trace de croix de guerre des TOE distribuées, ni aucune citation.

Croix de guerre des Théâtres d'Opérations Extérieures avers
Collection AM

À gauche, revers de la croix de guerre des Théâtres d'Opérations Extérieures officielle

à droite revers d'un autre modèle avec écrit TOE
Collection AM

Croix avec le texte écrit horizontalement sur 3 lignes
Collection AM

La médaille du mérite de l'Afrique noire française.

Bien que cet article soit consacré aux croix de guerre, la médaille du mérite de l'Afrique Noire française comporte certaines similitudes avec la croix de guerre.

Cette médaille est créée par le contre-amiral Platon, secrétaire d'État aux Colonies par le décret numéro 1861, du 26 juin 1941, JO du 5 juillet page 2821.

Dans son rapport au Maréchal Pétain, il écrit : « *les circonstances présentes donnent à de nombreux français et indigènes de notre empire colonial l'occasion de se signaler par des actes de courage, des marques de loyauté et de fidélité à la mère patrie… Cette décoration aurait un caractère strictement local.* »

Il s'agit de « *récompenser ceux qui prennent une part active dans la lutte contre les influences étrangères dans ces colonies* ».

Contre-Amiral Charles Platon

Le niveau de ces actes de courage et de fidélité ne permet pas l'attribution de la croix de guerre. D'autre part il s'agit d'éviter de trop grandes nominations dans les ordres coloniaux de l'étoile noire du Bénin et du Nichan el Anouar, faisant l'objet de contingents précis d'attribution. Au moment de la parution de ce décret, les zones directement concernées sont le territoire du Sénégal et de la Côte française des Somalis.

Alors que les forces françaises libres poursuivent leur reconquête de nos colonies en Afrique, il s'agit de marquer par un acte fort, les personnes restées fidèles à la France. Cette médaille a pour but de récompenser les militaires, la population civile et les autochtones qui soutiennent la France de Vichy et le maréchal Pétain :

- La zone de Dakar résistera à l'attaque franco-britannique du 23 au 25 septembre 1940.
- Le 17 juin 1940, le commandant supérieur des troupes en Côte française des Somalis, le général Paul Legentilhomme, se prononce pour un rattachement à l'Angleterre, il tente d'entraîner ses troupes dans la France libre. Face à l'opposition des pouvoirs civils, en particulier du Gouverneur et des fonctionnaires restés fidèles à la France, il doit quitter Djibouti le 2 août.
- Du 4 mai au 6 novembre 1942, les Britanniques lancent l'opération IRONCLAD et envahissent l'île de Madagascar sans en avertir les Français libres. Cette opération se termine par la défaite des troupes fidèles à Vichy. Après une réaction violente du général de Gaulle, le transfert de souveraineté aux forces françaises libres sera réalisé 3 mois après l'armistice.

Cette médaille s'inspire des médailles des règnes des rois du Laos et du Cambodge qui permettaient de ne pas augmenter les nominations dans l'ordre du Million d'Éléphants et du Parasol Blanc pour le royaume du Laos, et dans l'ordre Royal du Cambodge.

Elle permet donc, dans un créneau de mérite donné, dans une zone géographique déterminée, d'honorer des personnes qui se sont distinguées, sans entraîner une dévalorisation des ordres coloniaux ni une distribution excessive de croix de guerre.

Dans son article 1, ce décret précise qu'il est « *destiné à récompenser les actes de courage, la distinction des services et les marques de loyauté du personnel européen et indigène*. » Le terme de fidélité a disparu.

L'article 2 précise que cette médaille est à classe unique, et désigne les autorités autorisées à la décerner.

L'article 3 aborde le port de la médaille, elle est placée avant « *les décorations ou ordres des pays de protectorat et étrangers* »

L'article 4 décrit la médaille, tel qu'elle figure ci-dessous :

« *à l'avers, épée de style touareg symbolisant la défense loyale et la protection du pays.* »

« au revers, ancre, croissant, étoile à cinq branches symbolisant pour le passé et le présent la part dans la colonisation par la marine, les troupes coloniales, l'administration et les populations autochtones. »

Sur l'avers figurent les trois abréviations :

AOF : Afrique occidentale française

CFS : Côte française des Somalis

AEF : Afrique équatoriale française

La monnaie de Paris sera la seule à frapper cette médaille.

Le décret initial sera modifié par un deuxième décret le 17 septembre 1942, qui ajoutera Madagascar aux pays bénéficiaires de cette médaille, mais l'avers de la médaille ne sera pas modifié. Toutes les colonies et les pays sous mandat seront concernés.

Médaille du mérite de l'Afrique noire française avers et revers
Collection AM

La croix de guerre d'Afrique du Nord dite de l'armée « Giraud »

Une période troublée.

Le général d'armée Giraud, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1942, embarque depuis la France à bord d'un sous-marin britannique, le « Séraph », qui le conduit à Gibraltar le 7 novembre. Les accords passés à Cherchell avec l'américain Murphy lui permettent d'être reconnu comme chef des forces françaises, de l'administration et du gouvernement de l'Afrique du Nord. Mais cet accord reste dans l'immédiat lettre morte.

Bloqué sur place par les Américains, il ne repart pour l'Algérie que le 9 novembre après le débarquement en Afrique du Nord.

Pendant ce temps, dans la nuit du 7 au 8 novembre 1942, nos « futurs » alliés américains et anglais, débarquent en Afrique du Nord ; de Safi à Port Lyautey au Maroc et de l'ouest d'Oran au cap Matifou en Algérie, dans la confusion générale, des combats sporadiques, brefs, parfois violents et meurtriers, se déroulent entre Américains et soldats français fidèles à Vichy. La Tunisie, protectorat français, n'est malheureusement pas incluse dans les objectifs immédiats de ce débarquement.

L'amiral Darlan venu de France pour se rendre au chevet de son fils mourant est déjà présent sur place. Il essaie de maîtriser tant bien que mal la situation entre les Anglo-américains commandés par le général Eisenhower pour les forces terrestres, l'Amiral Sir Andrew Cunningham pour les forces navales, et du côté français, le général Noguès commandant les troupes stationnées au Maroc, le général Juin commandant celles d'Algérie, et le gouvernement de Vichy. Il décide finalement d'un arrêt des combats le 10 novembre.

Le 12 novembre les Allemands envahissent la Tunisie, située hors de la zone d'action initiale du débarquement des alliés.

Le 13 novembre, face à cette situation et après un accord entre les généraux Noguès, Juin et l'amiral Darlan, le général Giraud est désigné enfin comme commandant en chef civil et militaire. Dès le lendemain, le général Giraud accepte de céder à l'amiral Darlan le commandement de la flotte d'Afrique du Nord. Bientôt Jean Monnet est nommé par les Américains adjoint de Giraud chargé des affaires civiles, déchargeant ce dernier d'un aspect qu'il ignore et qu'il néglige. Général d'Armée, il préfère se concentrer sur l'unique aspect militaire, espérant obtenir rapidement des Américains enfin le haut commandement promis.

Resté sur place pour contrôler la situation, l'Amiral Darlan est assassiné le 24 décembre 1942 par un étudiant fanatique Bonnier de La Chapelle.

Entre-temps la première campagne de l'armée d'Afrique sous le commandement du général d'armée Juin débute le 17 novembre 1942, son but, la reconquête de la Tunisie, avec comme objectif final, de repousser l'armée allemande hors du continent africain. C'est chose faite 6 mois plus tard, le 13 mai 1943.

Le 30 mai 1943, le général de Gaulle arrive à Alger. Le 3 juin 1943, il crée le Comité Français de Libération Nationale (CFLN). De Gaulle et Giraud en sont tous les deux coprésidents.

Quatre mois après, du 13 septembre au 4 octobre 1943, la Corse est libérée grâce à l'action solitaire et discrète du général Giraud. Mais celui-ci agit sans en avertir ni le CFLN ni le général de Gaulle. Suite à cette grossière maladresse, le CFLN le démet de sa fonction de coprésident, de Gaulle devient l'unique président, cependant Giraud accepte, à la surprise générale, de rester commandant en chef, il espère toujours obtenir son haut commandement.

Le 8 avril 1944, de Gaulle qui a su s'imposer à la tête du CFLN, retire au général Giraud ses fonctions de commandant en chef et le nomme inspecteur général des armées, Giraud refuse c'est la rupture définitive.

Les généraux Giraud et de Gaulle

Durant cette période, le général Juin est nommé commandant du corps expéditionnaire français en Italie, il participe brillamment, à partir du 19 novembre 1943, jusqu'en juillet 1944, au sein du XV° groupe d'armée, sous le commandement du général Alexander, à la campagne d'Italie.

La croix de guerre d'Afrique du Nord.

Le 17 novembre 1942, l'armée d'Afrique du Nord, avec un matériel obsolète datant pour la plus grande partie de la Première Guerre mondiale, a repris les hostilités en Tunisie au côté des Américains et des Anglais, face à une armée allemande expérimentée, aguerrie et bien équipée. Le besoin d'une croix de guerre pour récompenser les nombreuses actions d'éclat se fait très vite sentir. La croix de guerre décernée par le gouvernement de Vichy est d'emblée écartée.

Une nouvelle croix appelée « croix d'Afrique du Nord » est instituée par une décision du département de la défense nationale numéro 1004/EM/1 du 16 mars 1943 signée par le général d'armée Giraud, commandant en chef civil et militaire de l'Afrique du Nord, en pleine reconquête de la Tunisie. Elle récompense les actions d'éclat survenues à partir du 20 novembre 1942.

Sans grande originalité, elle reprend la forme et les dimensions de la croix de guerre de 1939, par contre, sur le médaillon central de son avers figurent deux drapeaux croisés, ou un drapeau et un étendard croisés selon certaines interprétations. Le principe de ces drapeaux croisés se rencontre déjà sur le revers de la Légion d'honneur. D'après certaines sources, le maintien du symbole de la République, la tête de Marianne, ne semble pas faire l'unanimité au sein des officiers de l'époque. Le souvenir de la manifestation du 6 février 1934 a laissé des traces. Les ligues d'extrême droite, en particulier l'action française et les croix de feu, avaient voulu renverser la « gueuse » (la République). Cette manifestation devant la chambre des députés avait fait 14 morts et 657 blessés. Au revers de cette croix est inscrit, sur le médaillon central, le millésime 1943, année de sa création. Le ruban officiel est celui de la croix de guerre 1914-1918.

La croix ci-dessous, offerte au général Giraud par les artisans algérois, figure dans les collections du musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie à Paris, au dernier étage, dans l'espace réservé à la Deuxième Guerre mondiale. Cette croix est de belle facture et présente un ruban du type 1914-1918. Ce ruban comporte, sous son unique palme, 3 trous alignés ; rappelons qu'il a été cité deux fois à l'ordre de l'armée pendant la 2° guerre mondiale.

Boîte contenant la croix de guerre du Général Giraud
(Collection du Musée National de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie)

Croix de guerre du Général Giraud avers et revers
Collection du Musée National de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie

Face aux difficultés de fabrication de cette décoration en Afrique du Nord, le ruban, comme la croix, va faire l'objet de nombreuses adaptations. Le Commissaire Colonel Stiot, écrit dans les carnets de la Sabretache N° 437 de mars 1968 à propos des moulages :

« *Le bronze de mauvaise qualité est de teinte soit jaune, soit brun noir, et le travail est grossier, sans finition, présentant un aspect rugueux, boursouflé avec des arêtes sans rectitude et des défauts de moulage qui apparaissent principalement sur l'une des faces de la branche inférieure, le grenage est peu apparent… Les centres, également en bronze, rapportés de 15 mm de diamètre, sont d'une frappe médiocre, irrégulière et parfois excentrée*. »

Il ajoute : *« Le ruban prévu devait être de couleur analogue à celui de la croix de guerre 1914-1918 avec une agrafe type coloniale portant la mention 1943* »

Cette agrafe permet de distinguer les croix de la première de celles de la Deuxième Guerre mondiale, puisque le ruban est identique, mais cette proposition est abandonnée, sans doute pour ne pas surcharger le ruban, car le système de représentation des citations par des étoiles et des palmes est conservé.

Le Commissaire Colonel Stiot ajoute : « *Les services de la guerre, ayant épuisé les quantités disponibles, en firent tisser un modèle dans des teintes approchées. L'armée de l'air ayant fait réaliser son lot de décoration bien après l'armée de terre, il ne lui fut pas possible d'obtenir du ruban de la croix de guerre 1914-1918 dans le commerce local et soit par logique, soit pour des raisons techniques, elle fit tisser des rubans aux couleurs de la croix de guerre 1939*. »

Toujours d'après l'auteur cité ci-dessus, il propose dans Symboles et Traditions numéro 35, page 34, un résumé des différents rubans selon leur armée d'appartenance :

« Pour l'armée de terre : ruban type 1914-1918.

- *Modèle réglementaire en soie ou rayonne (1), de 36 mm de large, vert avec liseré rouge sur chaque bord et 5 raies rouges de 1,5 mm*
- *Tissage local en fibranne (2) même largeur, couleurs pâles*
- *Tissage local en rayonne, grossier et rêche de 35 mm vert très foncé, sans liseré, avec 5 raies verticales rouges de 2 mm*
- *Ruban identique au précédent, mais de couleur vert clair (3)*

Pour l'armée de l'air : ruban type croix de 1939.

- *Tissage dit « de Tunis » grossier irrégulier en rayonne de 35 mm de large, bande verticale rouge vermillon ont 7 mm de large*
- *Tissage local régulier et fin, en rayonne de 37 mm de large, teintes vives et brillantes, bandes latérales rouge vermillon de 8 mm*
- *Tissage local grossier et rêche en rayonne de 37 mm de large, teintes ternes bandes latérales rouge sombre de 5,5 mm ».*

(1) La rayonne est composée de fibres courtes de viscose associées par torsion. La viscose, ou soie artificielle, est un textile végétal composé à cette époque à partir de pulpe de bois.

(2) La fibranne est également composée de fibres de viscose, mais les fibres sont continues.

(3) Il n'aborde pas le ruban où la couleur verte est remplacée par le bleu

Le Commissaire colonel Stiot précise dans un article de la revue Symboles et Traditions : *« Pour l'armée de l'air, ces croix furent fabriquées et réalisées, vers la fin de l'année 1943, au moyen d'un modèle provenant des services de l'armée de terre. Il en fut confectionné un lot de 1000 exemplaires par une*

manufacture de fonderie à Tunis, route de la Manouba. Les rubans des trois modèles différents et indistinctement délivrés avec la croix, furent réalisés en rayonne importée d'Italie, par des tisseurs israélites de Bab-Souika à Tunis, route du Bardo. »

Cette explication, bien que fournissant de nombreux détails intéressants, n'explique pas la totalité des rubans et décorations existants, rencontrés dans des collections. Il existe de nombreux rubans où la couleur verte est remplacée par le bleu foncé ou le bleu pâle, cette disposition n'apparaît pas dans le résumé ci-dessus.

Cependant, il semble surprenant que la croix de guerre qui se veut par principe, dès sa création, une décoration « égalitaire », pour tous les militaires de tous grades, se soit soudainement scindée en croix pour l'armée de terre et en croix pour l'armée de l'air. Aucun texte, aucune directive ne mentionne cette spécificité par armée, d'autre part, nulle part, nous n'avons trouvé de description d'une croix de guerre ou d'un ruban spécifique pour la marine !

Coupé de la métropole et du fait des très grandes difficultés d'approvisionnement local, ces croix de guerre sont d'abord distribuées à partir des stocks se trouvant chez les maîtres tailleurs présents en Afrique du Nord. Les premières décorations sont montées à partir de croix de guerre 1914-1918, puis 1939, 1939-1940, et des TOE, sur lesquelles sont retirées les médaillons centraux avers et revers. Compte tenu de la faible quantité de croix existantes, il devient vite nécessaire de recourir à des fabrications faites par moulage dans des arsenaux et des ateliers militaires d'Afrique du Nord, ainsi que chez des artisans locaux.

Quant aux différents rubans, ils sont avant tout, récupérés sur les décorations existantes pour le ruban 1914-1918, puis tissés avec les moyens existants en Afrique du Nord avec les bobines de fil de rayonne ou de fibranne en stock ou achetés à l'étranger. D'où ces nombreuses couleurs et teintes variées. Il semble d'ailleurs, vu le nombre de rubans où le bleu remplace le vert, que la fourniture de fil vert a été sans doute critique.

Exemples de différents rubans rencontrés sur ces croix

Ruban réglementaire type 1914-1918

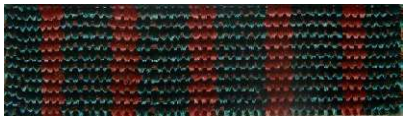

Ruban type 1914-1918 couleur entre le bleu et le vert

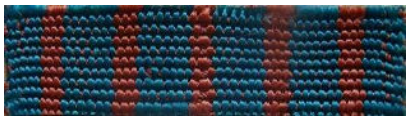

Ruban type 1914-1918 le bleu remplace le vert

Ruban type 1914-1918 le vert est décoloré par le soleil

Ruban type 1939 rouge à quatre bandes vertes

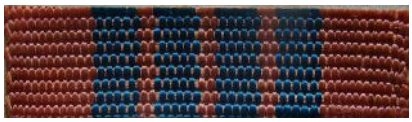

Ruban type 1939 le bleu foncé remplace le vert

Ruban type 1939 le bleu ciel remplace le vert

Ruban 1914-1918 sur lequel ont été cousues deux bandes latérales rouges

Cette croix de durée éphémère (7 mois environ) est suspendue par le général de Gaulle le 9 novembre 1943, immédiatement après la libération de la Corse, avant le début de la campagne d'Italie, et 6 mois avant la démission du général Giraud. Cette décoration ne récompense donc en principe que les actions accomplies pendant la campagne de Tunisie et la libération de la Corse.

Malgré ce décret, face à une pénurie réelle de croix de guerre, de rubans, liée aux difficultés de liaison entre la métropole restée sous le régime de Vichy et les armées combattantes en Italie sous l'autorité du général de Gaulle, de nombreuses croix de ce type avec des rubans souvent très divers seront décernées encore pendant la campagne d'Italie et parfois conservées après. Il existe de nombreuses

citations signées par le général Giraud qui reste commandant en chef jusqu'au 8 avril 1944. Ces citations n'entraînent pas systématiquement le port d'une croix de guerre du type Afrique du Nord. Mais, comme le relatent des militaires de l'époque, devant cette grande pénurie, « on récupérait ce que l'on pouvait, où l'on pouvait. »

L'armée française qui se bat est composée majoritairement de troupes dites à l'époque « indigènes » c'est-à-dire provenant des différentes colonies et protectorats d'Afrique. Les cadres sont essentiellement d'origine métropolitaine. Certains d'entre eux, après le départ du général Giraud, et face aux luttes sournoises entre forces françaises libres et armée d'Afrique du Nord, anciennement fidèle au maréchal Pétain, vont remplacer leur croix de guerre type armée d'Afrique par le modèle réglementaire de 1939. Les croix de fabrication fruste seront très souvent détruites ou fondues.

Devant l'absence d'archives exploitables, il est très difficile de connaître le nombre exact de ces croix. De nombreux décorés ont souvent ajouté, sur le ruban de leur ancienne croix de guerre, les étoiles ou palmes de leurs nouvelles citations sans utiliser cette nouvelle croix. Il est rappelé que les croix les plus nombreuses sont celles décernées à l'armée de terre et en particulier aux troupes coloniales, lors de la campagne de Tunisie, puis parfois d'Italie.

Nous attirons l'attention du lecteur sur l'existence de très nombreuses copies de ces croix de guerre. En particulier du modèle fabriqué par moulage, qui est le plus facile à réaliser.

Croix de guerre d'Afrique du Nord avers et revers
Collection AM

Croix de guerre avec ruban type 1914-1918 Croix de guerre avec ruban type 1939 bleu
Collection du Musée National de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie

Deux croix de guerre avec ruban type 1939 la palme de droite est un moulage
Collection du Musée National de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie

La croix de guerre sans millésime dite « modèle de Londres ».

Le 28 juin 1940, la Grande-Bretagne reconnaît le Général de Gaulle comme chef des Français libres.

Après l'échec de Dakar, les forces françaises libres, combattent en Afrique et au Moyen Orient, sous les ordres de Leclerc et de Koenig, qui seront tous deux promus rapidement généraux.

Les combattants de ces forces, faisant l'objet de citations, doivent pouvoir matérialiser ces actions d'éclat par l'attribution d'une croix de guerre. Une croix sera donc fabriquée en Grande-Bretagne.

Alors que les décorations créées par le général de Gaulle pendant et après la Deuxième Guerre mondiale comportent toutes des croix de Lorraine, comme l'ordre de la Libération, la médaille de la Résistance, la croix du Combattant volontaire de la résistance, et la médaille des Services volontaires de la France libre ; curieusement cette croix n'en comporte pas.

Cette croix ne fait l'objet d'aucun texte officiel, ni décret, ni arrêté, ni décision. Son existence en tant que décoration officielle ne peut être prouvée. Nous ne pouvons qu'émettre l'hypothèse que la frappe d'une décoration sans millésime est une initiative de fabricants anglais, afin de fournir des croix aux forces françaises libres qui se battent depuis 1940, quels que soient les théâtres d'opérations et leurs dates.

Rappelons que le général de Gaulle a toujours considéré que la seule croix de guerre officielle est celle de 1939. Il le rappellera d'ailleurs dans son ordonnance du 7 janvier 1944.

La croix ci-dessous dite « modèle de Londres » conserve la forme du modèle de la première croix de guerre du décret du 4 octobre 1939 avec le même ruban; cependant le médaillon central du revers ne comporte aucune date. Le bronze de cette décoration est de couleur chocolat légèrement brillante, due à la patine utilisée par le fabricant, son ruban à l'aspect soyeux a une texture proche des rubans des décorations anglaises.

Cette croix est frappée en Grande-Bretagne, entre autres par la maison J.G. Gaunt and Son, qui fabriquera également la médaille de la Résistance. (Source Symboles et Traditions)

Croix de guerre dite modèle de Londres avers et revers
Patine brillante couleur chocolat.
Collection AM

Croix de guerre dite modèle de Londres revers
Collection AM

L’attribution d’une citation pour fait de résistance.

Le général de Gaulle, Chef de la France combattante et président du Comité National, créé par le décret numéro 514 publié à Londres en date du 30 septembre 1942 (JO de la France combattante du 24 novembre 1942), pour les forces françaises libres, une citation à l’ordre des FFL. Elle donne droit, dans son article 2, au port de la croix de guerre avec une palme en vermeil sur le ruban représentant la citation à l’ordre des forces françaises libres.

L’ordonnance du 7 janvier 1944, qui sera publiée au journal officiel du 17 février 1944 page 145, relative aux décorations décernées à l’occasion de la Deuxième Guerre mondiale, confirme dans son article 3-b :

« *Des citations à l'ordre de la Nation comportant attribution d'une palme en vermeil peuvent être attribuées dans des cas particulièrement méritoires, par décision du Comité de la libération, sur proposition soit du général commandant en chef, soit des commissaires chargés des départements militaires* ».

Une précision importante, cette citation n’a aucun lien avec la croix sans millésime dite « croix de guerre de Londres ».

Le décret numéro 47-685 du 4 avril 1947 signé par Monsieur Paul Ramadier, publié au journal officiel du 12 avril 1947 page 3414, met fin à compter du 30 juin 1947, à l’attribution, au titre de l’ordonnance du 7 janvier 1944 paragraphe 3-b, de la croix de guerre avec palme pour fait de résistance.

Un second décret numéro 47-1311 du 10 juillet 1947, publié au journal officiel du 17 juillet 1947 page 6 826, signé également par monsieur Paul Ramadier, repousse la date limite initiale au 31 octobre 1947.

Un délai supplémentaire de 4 mois est accordé.

15ème REGION MILITAIRE
ETAT MAJOR CHANCELLERIE

N° II588 SC/CH -

ORDRE GENERAL N° 50

Par application des prescriptions de l'instruction ministérielle du 15 mars 1934 (B.O.E.M. Vol. 30/3)

Le Général MALAGUTI, commandant la 15e REGION MRE, cite:

A L'ORDRE DE LA DIVISION (à titre posthume)

BOIRARD René - Grand Rue - LAMBESC (B.D.R)

Résistant jeune, dévoué et courageux.

A rejoint le maquis sitôt l'ordre donné de se soustraire aux allemands. A participé du 6 au 12 juin 1944, à diverses missions confiées à son groupe. Le I2 Juin 1944, a participé courageusement aux combats livrés à l'ennemi. Arrêté le 10 juillet 1944 par la Gestapo, il était fusillé le 16 juillet aux côtés de son père au Charnier de ROBION (Vaucluse)

.....

Les présentes citations comportent attribution de la Croix de Guerre avec Etoile d'Argent.

MARSEILLE, le 22 septembre 1945
P. le Gal. de Brigade MALAGUTI
signé : colonel SIMON

15ème REGION MILITAIRE
GROUPE DE SUBDIVISIONS
DE MARSEILLE
ETAT MAJOR CHANCELLERIE

N° 3202 GSM/CH-A

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :-

MARSEILLE, le 31 octobre 1945

DESTINATAIRE :

M. BOIRARD René
Grand Rue
LAMBESC (B.D.R.)

Le Général DUMINY, cdt. le Gpe. de Subdivisions de MARSEILLE
PO/ le Cdt. JULIEN
Chef de la Chancellerie :

GROUPE DE SUBDIVISIONS DE MARSEILLE (5) - LE GÉNÉRAL -

Croix de guerre d'un résistant
Collection C. Cardona

Les croix de guerre réalisées par moulage.

Parmi les nombreuses croix existantes, nous devons signaler l'existence de croix fabriquées par moulage vraisemblablement dans les territoires d'Afrique (1), pour pallier le manque de décoration pendant la période 1941-1942, ou pour permettre aux troupes de la France libre de ne pas agrafer sur leur poitrine, la croix de guerre 1939-1940 de Vichy, qui rappelait trop à leurs yeux un régime collaborationniste.

(1) André Souyris-Rolland : Guide des ordres décorations et médailles militaires 1814-1963, page 47, croix de guerre 1939 quatrième type.

Croix de guerre réalisée par moulage monobloc en bronze, le ruban comporte des bandes bleu ciel à la place du vert
Collection AM

Croix de guerre réalisée par moulage monobloc en bronze

La croix de guerre Légionnaire

Un bref rappel historique.

Parmi toutes les croix de guerre de la Deuxième Guerre mondiale, cet insigne, qui n'est pas considéré officiellement comme une croix de guerre, a cependant une place très particulière.

Un peu d'histoire : la légion des volontaires français contre le bolchevisme (LVF) est une association régie par la loi de 1901. Cette association de droit privé est créée le 8 juillet 1941, 15 jours après le déclenchement de l'opération Barbarossa, par un ensemble hétéroclite de mouvements et de partis collaborationnistes, tels que le RNP (Rassemblement National Populaire) de Marcel Déat, le PPF (Parti Populaire Français) de Jacques Doriot et le MSR (Mouvement Social Révolutionnaire) de Eugène Deloncle. Les statuts de cette association permettent de recruter des volontaires français pour combattre sur le front de l'est contre l'Union Soviétique, et d'être un instrument politique au sein du gouvernement.

Les volontaires recrutés sont, dans un premier temps, enrôlés au sein d'un régiment de la Heer (armée de terre allemande), le Verstärktes Französisches Infanterie Regiment 638 (VFIR 638) appelé communément la légion française. Au sein de l'armée de terre allemande et sous l'uniforme allemand (1), ils sont engagés devant Moscou le 1er décembre 1941, décimés par les combats et le froid, et finalement relevés le 7 décembre 1941. Au printemps 1942, après la reconstitution de ses effectifs, elle combat les partisans soviétiques et participe à des opérations de représailles.

(1) L'état français n'ayant pas déclaré la guerre à l'Union Soviétique, les Allemands se sont toujours opposés au port de l'uniforme français par les volontaires de la LVF. Car, dans ce cas, ils ne peuvent pas être considérés, au vu des accords de Genève, comme militaire, mais comme de simples partisans.

L'intermède de la Légion tricolore.

La Légion Tricolore est créée par le gouvernement de Vichy par la loi du 18 juillet 1942, publiée au JO du 8 août, son but est de faire sortir la LVF de ces luttes politiques et partisanes internes, de créer une force militaire française avec des objectifs strictement définis, de concrétiser la volonté des collaborationnistes par un engagement plus efficace et concret avec les Allemands ; de recruter des officiers et sous-officiers formés, mais sans emplois depuis l'armistice, ainsi que ceux de l'armée d'Afrique, et de se positionner en Afrique du Nord afin de s'opposer à l'offensive gaulliste en Afrique.

Alors qu'existe légalement la possibilité de décerner des croix de guerre des TOE depuis la circulaire du 27 mars 1941, Monsieur Jacques Benoist-Mechin, président du comité central de la Légion Tricolore, et Monsieur François Gautier, décident de créer **un insigne** pour cette légion.

De gauche à droite, le Colonel Puaud en béret, Monsieur Benoist-Mechin en civil, le Préfet Fernand de Brinon et le Général de Brigade Galy tenant son sabre

L'insigne est une croix de guerre composée d'un module de 38 mm en bronze florentin à laquelle les deux épées ont été limées, les branches de la croix portent les traces des gardes des deux épées. À l'avers, entouré de deux palmes croisées et nouées, se trouve au centre d'un médaillon *« un aigle en or, étreignant la foudre dans ses serres et portant sur sa poitrine un écu tricolore* » (Benoist-Mechin De la défaite au désastre, tome 2 page 249). Ou encore, toujours d'après Benoist-Mechin « *une aigle impériale tenant dans ses serres quatre foudres tandis qu'entre ses ailes déployées resplendissent nos trois couleurs* ». Il écrira encore le 25 septembre 1942 dans le journal Grégoire *« l'insigne que nous avons choisi, rappelle à la fois le souvenir de Napoléon dans sa lutte contre les Russes, et la protection de notre empire qui s'étend au-delà des mers sur presque toutes les parties de l'univers.* »

Les centres de 14 mm de diamètre portent au revers, sur un fond uni, la légende sur trois lignes : « croix – de guerre – légionnaire » en caractère de 1,5 mm de haut.

Le ruban a 37 mm de large et se compose d'un fond vert avec de chaque côté une bande noire de 4,5 mm et au centre 7 bandes verticales noires de 0,5 mm, espacées de 3 mm.

Les premiers modèles seront frappés par la Monnaie de Paris, mais la fourniture des rubans prend du retard et ils seront confectionnés à partir du ruban de la croix de guerre 1939-1940 à rayures vertes sur fond noir sur lesquels sera cousue une fine bande noire sur les deux bords extérieurs afin de recouvrir la première bande verte (voir photo ci-après).

Cet insigne a bien été créé pour les militaires de la Légion Tricolore et non pas pour les membres de la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme encore appelée (LVF). Le terme légionnaire se rapporte aux légionnaires de la Légion Tricolore. L'appellation de : croix de la LVF est donc impropre. Par contre, dès sa dissolution, cet insigne sera repris par la LVF.

Il faut noter également que l'on rencontre quelques rares croix de guerre du type 1939-1940, avec, frappé sur le médaillon central du revers et disposé sur deux lignes horizontales, l'inscription « LÉGION TRICOLORE »

Hitler, apprenant la création de cette Légion Tricolore française, redoute que cette nouvelle force se retourne à terme contre l'Allemagne. Le 17 septembre 1942, il interdit cette création et ordonne sa dissolution. Vichy obtempère par un décret de dissolution N° 1113 du 28 décembre 1942 publié au journal officiel le 17 janvier 1943.

Le retour de la LVF.

Après la disparition de la Légion Tricolore, la LVF renaît de ses cendres, au printemps 1943, ses missions sont redéfinies. Elle combattra sur le front de l'est. En juin 1944 elle est entraînée dans la débâcle de l'armée allemande face à la nouvelle offensive soviétique. Elle est dissoute le 1° septembre 1944. Sur ordre d'Himmler, elle est intégrée dans la Waffen SS, branche militaire de la SS (SS signifie Schutzstaffel, échelon de protection), avec d'autres volontaires français : des Waffen SS enrôlés depuis la loi du 22 juillet 1943 signée par Pierre Laval, des marins déjà engagés dans la Kriegsmarine (marine de guerre allemande), des miliciens, des membres du NSKK (Nationalsozialitisches Kraftfahrkorps) corps national-socialiste de transport, et des membres de l'organisation Todt, pour former la 33° Waffen Grenadier Division SS Charlemagne, encore appelée Division Charlemagne.

Peu à peu devant les nombreux décès, blessés, pertes et désertions de cette unité, elle devient brigade, puis bataillon. Les derniers fanatiques rescapés de ce bataillon sont parmi les défenseurs du bunker d'Hitler à Berlin, retardant la progression de l'armée soviétique jusqu'au 2 mai 1945, date de la capitulation de Berlin. Hitler s'était suicidé le 30 avril vers 15h15.

La LVF est une association de loi 1901, elle est reconnue d'utilité publique par la loi N° 95 du 11 février 1943.

Concernant la « croix » du légionnaire, aucun texte législatif, loi ou décret, ne concerne cet insigne, il n'est pas une décoration officielle ni une véritable croix de guerre. Il est à signaler cependant que l'État Français garantit, par la loi N° 704 du 18 juillet 1942, dans son article 1°, les avantages initialement accordés à l'éphémère légion tricolore, aux membres de la LVF.

Le Maréchal Pétain, après avoir longtemps hésité, franchira un pas décisif dans la collaboration, en écrivant le 5 novembre 1941 au Colonel Labonne commandant la LVF :

« À la veille de vos prochains combats, je suis heureux de savoir que vous n'oubliez pas que vous détenez une part de notre honneur militaire…

Ses membres peuvent porter leurs décorations françaises et allemandes et sont susceptibles de se voir décerner par l'article 3 de la loi ci-dessus, des décorations comme la Légion d'honneur, la Médaille militaire et l'insigne des Blessés. Dans ce même article est précisé que « des citations comportant l'attribution d'une **médaille** seront conférées ». Aucune précision n'est apportée quant au type de cette médaille, ni le terme décoration ni encore moins celui de croix de guerre ne sont employés.

La LVF restant une association privée, elle ne peut pas décerner en tant que telle, la croix de guerre du décret du 28 mars 1941. Pour cette raison, elle va utiliser l'insigne créé par Monsieur Jacques Benoist-Méchin pour la Légion Tricolore.

La question épineuse des citations et du nombre d'insignes distribués.

Compte tenu du contexte de l'époque, il reste très difficile d'obtenir le nombre exact d'insignes distribués, car toutes les citations n'ont pas fait l'objet de l'attribution d'un insigne, soit par défaut d'homologation, soit par difficulté de les faire parvenir sur le lieu des combats, soit par décès ou disparition du titulaire sur le champ de bataille, enfin, de nombreux combattants reçurent plusieurs citations.

Les premiers insignes sont distribués le 27 août 1942, une partie des 110 premiers insignes est remise dans la cour des invalides par le général Galy, commissaire général de la légion tricolore, dont 30 à titre posthume et 10 à des blessés à l'Hôpital Foch de Suresnes. Le 24 novembre 1942, le général Bridoux, Secrétaire d'État à la guerre et chef d'état-major général de l'armée d'armistice « *homologue 154 citations individuelles avec obtention de la croix (?), dont les 110 décernées le 27 août, 105 à l'ordre de l'armée, 27 à l'ordre de la brigade, 22 à l'ordre du régiment.* » (source forum des insignes et décorations, mais non vérifiable du fait de la disparation des archives). La personne la plus décorée serait l'adjudant-chef Robert Pouillon, titulaire de 17 palmes et étoiles, il n'aurait d'ailleurs jamais reçu son insigne !

Ci-dessus, un Français en uniforme allemand décoré de la croix de guerre légionnaire avec palme aux Invalides, sur sa boutonnière en diagonale, le ruban porté à l'allemande de la « Winterschlacht in Osten 1941-1942 », médaille commémorative allemande de la campagne d'hiver à l'est 1941-1942. Cette médaille est aussi appelée familièrement par les soldats Allemands l'ordre de la viande congelée « Gefrierfleisch orden ».

Les archives de la Légion Tricolore, puis de la LVF après sa dissolution en , ont été dispersées et vraisemblablement partiellement détruites. Les titulaires de cet insigne ont été poursuivis après la libération par les Français et les alliés. La possession de cet insigne signifie systématiquement une arrestation, une peine de prison et, dans certains cas, la mort.

Éric Lefèvre, dans un article de Militaria Magazine numéro 12, estime que *« près de 1000 citations ont été décernées, mais que seulement entre 300 et 500 insignes auraient été attribués, dont un nombre important à titre posthume*. »

Le docteur Klietmann écrit que «*300 insignes ont été distribués entre 1942 et 1944. De nombreux légionnaires ont témoigné n'avoir jamais reçu leur insigne malgré l'obtention d'une citation, notamment dans les zones des opérations.* »

Outre les citations individuelles, des citations collectives sont décernées à des bataillons, des compagnies et même des sections. (Source internet)

À noter que, la phalange africaine engagée en 1943 en Tunisie qui combat avec l'Afrika Korps contre les troupes britanniques, appelée aussi la Légion des Volontaires Français en Tunisie, ainsi que le service d'ordre légionnaire et les chantiers de jeunesse de Tunisie, ont fait chacun l'objet d'une citation collective et une partie de leurs membres fut décorée. Ci-dessous, une citation attribuée à la Phalange française en Afrique du Nord, lors des combats en 1943 en Tunisie, au côté des forces germano-italiennes contre les alliés. Cette citation s'accompagne de la croix de guerre légionnaire avec palme : (Source internet)

> *« Unité d'élite qui, composée de français fidèles au Maréchal et au gouvernement, animée du plus ardent patriotisme a, sous les ordres du Chef de Bataillon Curnier et du Capitaine Dupuis, maintenu haut et ferme jusqu'au sacrifice notre drapeau sur la terre d'Afrique.*
>
> *Engagée les 14, 16, 17, 23, et 25 avril 1943 dans le secteur de Medjez el Bab, aux côtés des troupes allemandes, a résisté avec acharnement à de puissantes attaques d'infanterie soutenues par de nombreux chars. A mené ses contre-attaques jusqu'au corps à corps, à la grenade et à la baïonnette.*
>
> *Bien qu'ayant perdu les deux tiers de ses effectifs, a exécuté équitablement les ordres reçus, gagnant ainsi l'estime de ses adversaires d'hier, des camarades de combat d'aujourd'hui. »*

La fabrication de cette croix fait encore aujourd'hui l'objet de nombreuses controverses. Nous exposons ici un résumé synthétique de ce qui est écrit à ce sujet. Les premiers modèles auraient été fabriqués dans l'urgence à partir de croix de guerre sur lesquelles on aurait scié les deux glaives et changé les centres. D'autres précisent que, parmi les premières croix distribuées, les deux glaives avaient été conservés. Par contre de nombreuses croix ont été fabriquées à partir de croix existantes. Nous constatons un certain nombre de marques et poinçons de fabricants de l'époque, comme la Monnaie de Paris, les maisons Arthus-Bertrand, Delande, sans savoir avec précision si elles sont à l'origine de tout ou partie de la fabrication de ces croix. Il reste très facile pour un artisan, à partir d'une croix donnée, de limer les glaives et de modifier les centres. Des coins auraient été également identifiés comme provenant de la maison Delande.

Monsieur Robert Moreau écrit dans son ouvrage intitulé Recueil d'Articles de Phaléristique à propos de la croix Légionnaire page 52 : « *Il est admis qu'il y eut deux fabrications légèrement différentes de cette croix, la première de la maison Arthus-Bertrand, la deuxième ne porte aucun poinçon et nous n'en connaissons pas le fabricant. »* Il aborde ensuite le modèle dit de Monsieur R. Johnson, expert et antiquaire à Paris, 16 quai du Louvre, qui a vendu dans les années 1950 une trentaine de croix « *Cette croix frappée est en bronze sombre, d'un travail soigné. Contrairement aux deux autres, elle est monobloc et seule la couronne de laurier est rapportée*. »

Du fait de cette période mouvementée et du contexte politique particulier, il est très rare de trouver des décorations authentiques. Il semble donc difficile d'identifier avec précision les différents fournisseurs des vraies croix de la période 1942-1944. Les exemplaires conservés par les familles des récipiendaires sont hélas très rares, encore difficilement accessibles et la plupart des coins auraient disparu.

Cette croix de guerre est suspendue par l'ordonnance du 7 janvier 1944. De très nombreuses copies postérieures existent et sont parfois de belle facture.

Croix de guerre Légionnaire avec le ruban de la croix de guerre 1939-1940 modifié à chaque extrémité.
Photo Forum Insignes et Médailles

Croix de guerre Légionnaire avers et revers
Croix monobloc, patine sombre, légèrement brillante, couronne rapportée
Collection AM

Croix de guerre Légionnaire avers et revers

Autre modèle de croix de guerre Légionnaire avers et revers
Collection du Musée National de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie

Une croix de guerre originale
Photo Forum Insignes et Médailles

Une étrange croix de guerre légionnaire qui a conservé deux épées croisées avec sa citation à l'ordre de l'armée sans ruban, le récipiendaire voulait-il se rapprocher de la croix de fer de 1re classe ?

La croix de guerre 1939 – 1945

Le 7 mai 1945, l'Allemagne se rend sans conditions aux alliés à Reims, la Deuxième Guerre mondiale est officiellement terminée sur le théâtre européen. L'acte de capitulation sera signé le 8 mai à Berlin.

À l'instar de la croix de guerre 1914-1918, dont le millésime marque le début et la fin du conflit, nous trouvons de nombreuses croix de guerre dont le revers comporte les dates 1939-1945, beaucoup pensent qu'il s'agit du modèle officiel de la croix de guerre de la Deuxième Guerre mondiale, mais ce millésime n'apparaît dans aucun texte officiel.

Mais la guerre continue en extrême orient.

Pour la France, la reconquête de l'Indochine s'impose. Cette question est abordée à compter du 26 août 1943 par le CFLN. Le 4 octobre la décision est prise de former à Madagascar et en AOF, sous les ordres du général Blaizot les futures forces françaises d'Extrême-Orient (FFEO), mais la mise en place des effectifs et des équipements, faute de moyens disponibles, n'est toujours pas réalisée au printemps 1944. De plus les Américains, pourtant nos alliés en Europe, refusent catégoriquement toute présence française sur le théâtre d'opérations du Pacifique et particulièrement en Indochine.

Le général de corps d'armée Leclerc est chargé, sous l'autorité de l'amiral d'Argenlieu, de rétablir la souveraineté française en Indochine. Il quitte la France le 18 août 1945, 4 jours plus tard, il apprend la partition de l'Indochine entre la Chine au nord et les Britanniques au sud. Le 2 septembre les Japonais signent leur acte de capitulation. Profitant de cette situation chaotique, le Viet Minh occupe immédiatement le terrain avec la complicité des Japonais sur le départ. Leclerc, nommé commandant du Corps Expéditionnaire des Forces d'Extrême-Orient (CEFEO) débarque seulement le 5 octobre 1945 en Cochinchine.

Au nord l'armée chinoise occupe le Tonkin, vieille revendication chinoise, et n'est pas décidée à l'abandonner. Hô Chi Minh après des tractations discrètes avec les Français, accepte le retour de l'armée française qui est la seule à pouvoir provoquer le départ de l'armée chinoise. Une convention préliminaire est signée le 6 mars 1946, la France reconnaît la république du Viet Nam « *comme un état libre, ayant son gouvernement, son parlement, son armée et ses finances, faisant partie de la Fédération Indochinoise et de l'Union française ».*

Leclerc débarque alors à Haiphong, puis rentre dans la ville d'Hanoï le 18 mars. Le 13 mai la conférence de Dalat se termine sans accord entre la France et le Viet Minh. Le 31 mai, Hô Chi Minh s'embarque pour la France pour de nouvelles négociations. Le lendemain, 1er juin, la République Autonome de Cochinchine est proclamée.

En juillet 1946, après un désaccord profond avec l'amiral d'Argenlieu, Haut Commissaire en Indochine, le général Leclerc est rappelé sur sa demande en France.

Le 23 novembre 1946, l'artillerie française bombarde le port d'Haiphong, le 19 décembre 1946 les Vietnamiens déclenchent une offensive générale, c'est le début de ce que l'on appellera la guerre d'Indochine, qui se terminera en 1954 après la chute de Diên Biên Phu.

Croix de guerre 1939-1945 revers
Collection AM

Dans le livre La marque du courage, nous lisons page 97, « *Non officielle, une version porte 1939-1945 et fut attribuée au début de la guerre d'Indochine, en attendant que la TOE soit disponible* ».

Dans la revue Symbole et Traditions numéro 36 page 14, le Lieutenant-Colonel Rullier dans un article sur les croix de guerre écrit : *« Après le 1er juin 1946, date de la fin des hostilités contre les puissances de l'axe, la croix de guerre TOE a été décernée au titre des opérations conduites en Extrême-Orient.* »

Il écrit, dans la suite de son article publié dans le numéro 37 de la même revue page 7, à propos de la croix de guerre 1939-1945 : « *Elle a été attribuée en France et sur les différents théâtres d'opérations, du 2 septembre 1939 au 8 mai 1945, et en extrême orient jusqu'au 31 mai 1946.* » En effet, jusqu'à cette date, c'est la croix de guerre de la Seconde Guerre mondiale qui est décernée.

Le 28 février 1946, un accord franco-chinois signé à Tchung-King par l'ambassadeur René Meyrier et Tchang Kaï Chek stipule que la relève des troupes chinoises du Tonkin sera assurée par les troupes françaises.

D'autre part, un communiqué commun d'Argenlieu-Mountbatten précise que : *« le 5 mars, à partir de zéro heure, les territoires de l'Indochine au sud du 16° parallèle cesseront d'être placés sous le commandement du chef du théâtre d'opérations du Sud-est asiatique ».*

Sur le plan juridique et international, la France rentre officiellement en possession, à cette date, de l'ensemble de ses anciens territoires d'Indochine, protectorats et colonie.

La loi du 10 mai 1946 (JORF du 12 mai 1946 page 4090) porte fixation de la date légale de cessation des hostilités au 1er juin 1946 pour l'exécution des lois, décrets et contrats. La croix de guerre de la Deuxième Guerre mondiale n'est plus attribuée.

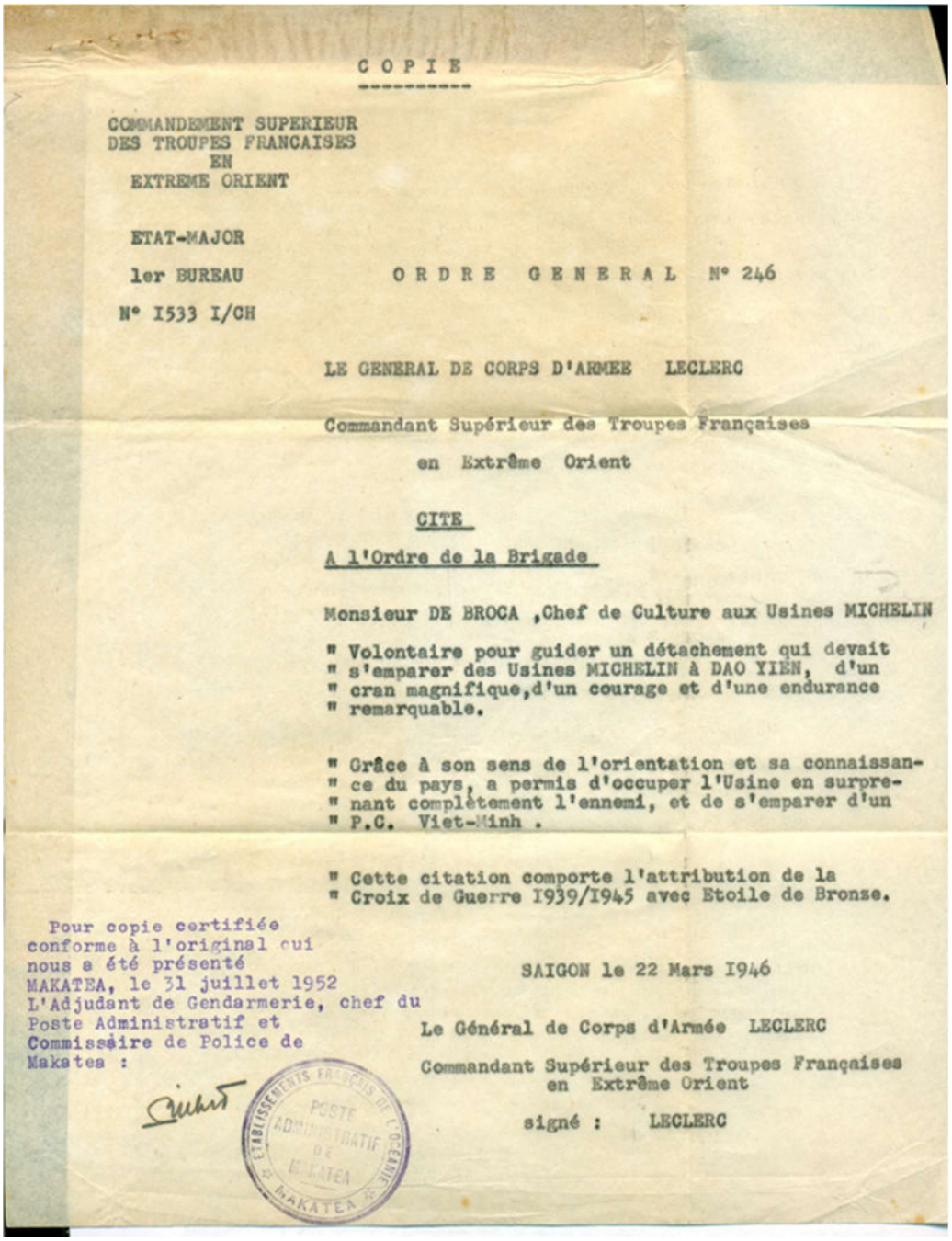

COPIE

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES TROUPES FRANCAISES
EN
EXTREME ORIENT

ETAT-MAJOR
1er BUREAU
N° I533 I/CH

ORDRE GENERAL N° 246

LE GENERAL DE CORPS D'ARMEE LECLERC

Commandant Supérieur des Troupes Françaises
en Extrême Orient

CITE

A l'Ordre de la Brigade

Monsieur DE BROCA ,Chef de Culture aux Usines MICHELIN

" Volontaire pour guider un détachement qui devait
" s'emparer des Usines MICHELIN à DAO YIEN, d'un
" cran magnifique,d'un courage et d'une endurance
" remarquable.

" Grâce à son sens de l'orientation et sa connaissan-
" ce du pays, a permis d'occuper l'Usine en surpre-
" nant complètement l'ennemi, et de s'emparer d'un
" P.C. Viet-Minh .

" Cette citation comporte l'attribution de la
" Croix de Guerre I939/I945 avec Etoile de Bronze.

Pour copie certifiée
conforme à l'original qui
nous a été présenté
MAKATEA, le 31 juillet 1952
L'Adjudant de Gendarmerie, chef du
Poste Administratif et
Commissaire de Police de
Makatea :

SAIGON le 22 Mars I946

Le Général de Corps d'Armée LECLERC

Commandant Supérieur des Troupes Françaises
en Extrême Orient

signé : LECLERC

Citation datée du 22 mars 1946
Collection C. Cardona

Pour illustrer ces informations, nous présentons ci-dessous une photo du Général Alessandri décoré par le Général Leclerc, de la croix de guerre 1939-1945, le 3 janvier 1946 à Phnom Penh.

Le 9 mars 1945, par un coup de force violent l'armée japonaise s'empare de l'Indochine qu'ils occupaient alors pacifiquement. Le général de division Marcel Alessandri, commandant du groupement ouest du fleuve rouge au Tonkin, regroupe le maximum d'unités rescapées de ce coup de force, pour traverser le nord du Tonkin et passer la frontière chinoise. Réfugiées en Chine au sein de la Mission Militaire française, ces unités rallieront l'Indochine, une fois la souveraineté française rétablie.

Le général de Division Alessandri, décoré à Phnom Penh, de la croix de guerre 1939-1945 par le général Leclerc, le 3 janvier 1946.

Après la guerre.

Le cabinet du ministre, le 26 mars 1947, publie la circulaire numéro : 11 146/CAB/MIL/GUE/DECO précisant la fin d'attribution de citations au personnel des forces françaises de l'intérieur à compter du 30 avril 1947.

Un décret signé le 28 janvier 1954 (JO du 4 février 1954 page 1198) par Monsieur Joseph Laniel, président du Conseil des ministres, décrit les modalités pour décerner la croix de guerre : « *Aux ressortissants français qui ont obtenu, après assentiment du Gouvernement, une ou plusieurs décorations étrangères accompagnées d'un texte de citation rappelant leur comportement remarqué au cours des opérations 1939-1945 »*

La circulaire numéro 45 800/CAB/DECO/F en date du 13 octobre 1954, précise les conditions de validité des citations attribuées pour fait de guerre.

L'instruction numéro 14 200/CAB/DECO/F en date du 25 mars 1955 (JO du 5 avril 1955 page 3 395), décrit l'application du décret du 28 janvier 1954 ci-dessus.

L'instruction numéro 18 200/CAB/DECO/RES en date du 18 avril 1955 (JO du 23 avril 1955), précise les conditions de validité des citations attribuées au titre de la résistance.

L'arrêté du 21 avril 1956, fixe la date de fin de remise des dossiers des titulaires de certaines décorations étrangères autorisés à recevoir la croix de guerre 1939-1945 au 1er août 1956.

D’autres croix de guerre non officielles.

Les croix millésimées : 1940 1941 1942 1943 1944.

Concernant les croix au millésime unique, tel que : 1940 - 1941 – 1942 – 1943 – 1944. Ces croix ne font l’objet d’aucune référence légale. Nous pouvons nous interroger sur leur origine. Il faut savoir que de nombreux artisans de province ont frappé également des croix de guerre et qu’il était aussi très facile d’enlever le centre du revers d’une croix pour y coller un nouveau revers avec le millésime de son choix.

Sans aucun document officiel, nous pouvons supposer qu’il s’agit sans doute de ce que nous qualifions de frappes mercantiles datant d’après la guerre, permettant à certains fabricants indélicats de vendre à prix relativement élevés des croix aux millésimes imaginaires.

Quelques revers

Les croix de guerre aux doubles millésimes :

Nous trouvons aussi des croix de guerre frappées, avec à l’avers la tête de Marianne et au revers dans le médaillon central des doubles millésimes très divers comme 1939-1941, 1939-1942, 1939-1943, et 1939-1944 ou encore 1943-1944, 1943-1945, 1944-1945, etc.

Aucun texte officiel ne parle également de ces croix, aucun évènement historique précis ne peut expliquer ces millésimes. Elles ne conservent qu’un intérêt relatif pour des collectionneurs. Ces croix, parfois de frappe récente.

S’agit-il d’une similitude avec la datation des croix de la Première Guerre mondiale ?

Quelques exemplaires

La croix de guerre dite « de l'État français » :

Cette décoration n'a aucun caractère officiel et n'a jamais fait l'objet de textes réglementaires quant à son existence. Cette croix est du modèle de la croix de guerre 1939-1940, mais la tête de la République du médaillon central a été remplacée à l'avers par une francisque gallique avec l'inscription « État Français » au revers figure l'inscription 1944.

Le ruban est identique à celui de la croix de guerre 1939-1940.

Cet insigne de pure fantaisie n'a jamais été décerné, il n'existe aucune preuve sur la date de sa fabrication, aucun diplôme, aucune photographie de décorés. Un fabricant aurait été identifié en province, mais cette source n'est pas fiable ! De nombreuses copies récentes circulent et sont en vente sur des sites spécialisés.

Le Commissaire Général Robert Stiot écrit dans un Militaria Magazine, « *il faut rapprocher de ces faux, des bricolages dits : croix de guerre de la milice ou de la division Charlemagne*. »

Compte tenu de la rigueur bien connue de la hiérarchie dans la Waffen SS, il semble fortement improbable qu'ils aient autorisé les Français à porter ce type de décoration.

Certains suggèrent, sans preuve avérée, qu'il pourrait s'agir d'une croix appelée « croix des forces armées gouvernementales » et donnée suite à la répression des maquis par le ministère de l'Intérieur en 1944 (documentation de Mr Johnson 1959), d'autres de la médaille d'une association de pétainistes nostalgique, qui souhaitaient afficher leur militantisme. Aucune confirmation concrète n'a pu être apportée sur ces deux hypothèses.

Avers

Revers

Avers Rever

Les femmes décorées de la croix de guerre.

N’oublions pas non plus les nombreuses femmes décorées de la croix de guerre, des ambulancières, des résistantes... De vraies combattantes qui ont parfois trouvé la mort ou ont été blessées au cours de leur engagement lors des combats.

Parmi elles, quelques exemples.

Mademoiselle Kutz première femme décorée de la croix de guerre

Madame Lefort citée 3 fois dont 2 palmes à côté de son mari

La comtesse du Luard-Hagondokoff
Citée 6 fois, dont 3 palmes

Madame Joséphine Baker
Croix de guerre avec palme

La fabrication des croix de guerre.

Face aux nombreuses fabrications de croix de guerre et de types existants, il nous semble important d'expliquer comment est fabriquée une croix de guerre et quelles sont les différentes étapes du processus industriel.

Une fois le modèle exact de croix arrêté, la première étape est la réalisation de *maquettes de fonte* une de l'avers l'autre du revers si celui-ci est différent. Afin de pouvoir réaliser un dessin précis, ces maquettes sont de taille bien supérieure à la future médaille. Celle-ci est représentée en creux et à l'envers, il faut une glace pour pouvoir en apprécier ses détails, lire ces inscriptions et sa signature éventuelle.

Une fois la maquette de fonte validée, il faut alors la réduire à sa taille exacte. Cette transformation s'effectue à l'aide d'une machine-outil appelée tour à réduire, qui va créer *une matrice*. Cette matrice aura un rôle essentiel dans l'avenir de la médaille. Elle sera la référence unique du fabricant pour les étapes ultérieures et sera précieusement conservée par lui.

Une médaille étant frappée en nombre très important d'exemplaires, surtout pour les croix de guerre, il n'est pas possible d'utiliser la matrice, seule référence, qui pourrait rapidement s'user et se détériorer.

Il est donc fabriqué à partir de cette matrice des *coins de frappe* en acier par un procédé d'électroérosion. La précision de cette étape permettra de vérifier *la peau* de la future médaille, c'est-à-dire la qualité de sa surface et d'inclure le poinçon du fabricant ainsi que la marque du métal utilisé : bronze, argent, vermeil, ou or.

Concernant le métal, il sera découpé *en lame*, puis une presse découpera des croix grossières à 4 branches appelées *flans*, enfin ces dernières passeront à l'estampage, presse hydraulique qui réalisera la frappe définitive de la médaille, par une succession de frappes et de recuits au four. Ces opérations répétitives occasionnent un léger débordement de métal appelé *toile*, chaque pièce sera alors débarrassée de ce surplus par une opération de détourage.

Le centre de la croix étant une partie circulaire découpée, il faut enfin appliquer les centres de l'insigne sur l'avers et le revers par sertissage.

Il existe d'autres procédés de fabrication de moindre qualité, par reproductions, à partir d'une croix de guerre existante : le moulage ou surmoulage et le coulage par micro-fusion.

Les collectivités et unités décorées de la croix de guerre.

Nous ne pouvons conclure sans aborder l'attribution de la croix de guerre de la Deuxième Guerre mondiale à des collectivités, des écoles, et des unités des différentes armées.

Les données ci-dessous proviennent du travail très documenté réalisé par l'association du Mémorial des batailles de la Marne, à Dormans (51 700), pour plus de détails, nous encourageons le lecteur à visiter le site de l'association :

http://memorialdormans.free.fr/CommunesCroixDeGuerre39-45.pdf

http://memorialdormans.free.fr/CG-InstitCiviles.pdf

Parmi les titulaires de la croix de guerre, nous dénombrons :

- 161 unités militaires opérationnelles à titre collectif, des armées de terre, de mer, de l'air et de la gendarmerie
- 43 écoles militaires des trois armées
- 1 628 communes, dont 14 ont reçu également la Légion d'honneur et plus de 200 sont décorées des deux croix de guerre 1914-1918 et 1939,
- 33 institutions civiles, dont des écoles supérieures, des lycées, des unités de sapeurs-pompiers, un clan de routiers éclaireurs (scouts), une abbaye, celle de Notre Dame des Dombes, etc. …

Armoiries d'Abbeville avec la Légion d'honneur et les deux croix de guerre 1914-1918 et 1939

Quelle est la vraie croix de guerre officielle de la guerre 1939 – 1945 ?

L'ordonnance du 7 janvier 1944, publiée au Journal officiel du 17 février 1944 page 145, relative aux décorations décernées à l'occasion de la deuxième guerre mondiale, rétablie officiellement la croix de guerre telle qu'elle a été définie dans son décret initial du 26 septembre 1939. Toutes les autres croix et médailles attribuées par le gouvernement de Vichy, pendant ce conflit, quels que soient les théâtres d'opérations, les continents, ou les dates d'obtention, sont suspendues.

Son article 3-c précise :

*« La Croix de guerre **1939 à ruban rouge et vert est la seule valable** pour la présente guerre. **Le port de tous les autres insignes** accordés comme croix de guerre depuis le 3 septembre 1939 **est suspendu**.*
Ont seuls droit au port de la Croix de guerre 1939 avec attributs correspondant aux citations dont ils ont fait l'objet, les militaires :
1° Dont les citations obtenues au cours des campagnes de France et de Norvège ont été homologuées ;
2° Ayant obtenu des citations dans les forces françaises libres ;
3° Ayant obtenu des citations au cours de la campagne de Tunisie, contre les troupes de l'axe ;
4° Ayant obtenu des citations dans les unités relevant du Comité français de la libération nationale depuis sa création. (C'est-à-dire depuis juin 1943)
Les citations attribuées dans d'autres circonstances feront l'objet d'une révision dans les conditions prévues à l'article 4 suivant ».

Le mot suspendu employé dans l'article 3c, signifie strictement : momentanément interrompu, suspendu pour un temps. Quand on connaît la sémantique précautionneuse du législateur et l'attention que portait le général de Gaulle à relire avec minutie et à corriger de sa main les phrases litigieuses, nous pouvons nous interroger sur la véritable portée de l'emploi de ce terme, sans y trouver de réponse !

Il faut également souligner que le général de Gaulle n'a jamais remis en cause les citations révisées par le jury d'honneur, mis en place après l'armistice par le général Robert Petiet.

La Deuxième Guerre mondiale a, par rapport au premier conflit mondial, de nombreuses particularités. La légitimité de la France sera représentée par un premier gouvernement légal, celui de la IIIe République, puis un état français quasiment autoproclamé, enfin une entité à l'époque peu connue située en Angleterre, la France Libre, qui devient le Comité français de Libération Nationale, puis le Gouvernement provisoire de la République française. Deux chefs, de Gaulle et Pétain, qui engendrent, par leurs actions respectives et leurs prises de position, une rivalité, une ambiguïté et une complexité permanente sur la scène française et surtout internationale, pendant une durée de six années.

Fait unique pendant cette guerre, les Français, en fonction de leur engagement, de leurs convictions et de la situation internationale, vont se battre d'abord contre les Allemands et les Italiens pendant la campagne de France, puis contre les Anglais lors de l'opération de Dakar, entre eux au Levant, contre les alliés lors du débarquement d'Afrique du Nord, au côté des Allemands contre les Russes sur le front de l'est, avec les Russes contre les Allemands dans l'escadrille Normandie-Niemen, avec les Anglais en Libye, au côté des alliés en Tunisie, en Italie, pendant la libération de la France et la campagne d'Allemagne, enfin en Indochine contre les Japonais.

Cette diversité d'engagements et d'appartenance à un camp ou à un autre va entraîner la multiplication des citations, donc des récompenses, des croix, des rubans, des médailles. Ce mystérieux mélange n'est pas encore dissipé aujourd'hui et certaines personnes portent, souvent par ignorance, rarement par protestation, des croix, des médailles ou des rubans non autorisés.

La Deuxième Guerre mondiale durera donc du 3 septembre 1939 au 1er juin 1946.

Pendant cette période ont cohabité :

- 4 croix de guerre réglementaires : 1939 (III° République), 1939-1940 (État Français), 1943 (croix d'Afrique du Nord), des théâtres des opérations extérieures (dans la mesure où cette croix aurait été décernée, ce qui n'est pas prouvé).
- Auxquelles il faut ajouter des croix non officielles comme : la croix sans millésime (dite croix de Londres), la croix du légionnaire (de la Légion Tricolore puis de la LVF), et les différentes croix aux millésimes divers, y compris le millésime 1939-1945.
- De nombreux rubans différents (1939, 1939-1940, 1914-1918), modèles pour la croix d'Afrique du Nord, et la croix du Légionnaire.

Les croix de guerre sont décernées à la suite d'une action d'éclat, concrétisée par une citation individuelle ou collective il est pratiquement impossible d'en déterminer le nombre exact, car ces citations ont été archivées dans les dossiers individuels des intéressés ou dans les archives régimentaires. Faute de données facilement exploitables, de pertes, de destructions de documents, un recensement détaillé et précis est très difficile. De plus à chaque citation correspond la remise d'une croix, mais chaque récipiendaire regroupe sur une même croix l'ensemble de ses citations.

La croix de guerre a aussi un rôle politique, elle fut attribuée à de nombreuses personnalités françaises ayant eu un rôle important dans la victoire finale, sans avoir participé réellement aux opérations militaires et pris part aux combats. Elle a été également un instrument diplomatique, elle fut décernée à de nombreux chefs d'état et de commandants des forces militaires des pays alliés.

Enfin, la croix de guerre française fut copiée par de nombreux pays, la Belgique, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal, etc…

En conclusion.

Après avoir rappelé brièvement le contexte historique, nous avons rassemblé ici un certain nombre d'informations, de photos, de témoignages et de textes législatifs et réglementaires, mais il reste encore de nombreux points à élucider, et pour lesquels il nous manque soit des archives originales, soit des preuves irréfutables. Nous espérons que le lecteur averti, le collectionneur passionné, pourra compléter notre travail par des témoignages vécus ou des preuves formelles.

Nous n'avons pas, non plus, la prétention de déterminer les vraies croix des fausses, de décrire dans le détail toutes les variantes rencontrées pour chaque modèle de croix de guerre, comme les différentes frappes, les tailles des caractères, leur positionnement, l'épaisseur et les dimensions des croix, les patines, la position des glaives soudés ou non, la forme de la tête de Marianne et sa taille, les textures des rubans, les variantes de leurs couleurs, les marques, les poinçons, les fautes d'orthographe, etc… Nous laissons aux experts et aux collectionneurs le soin d'en débattre.

Revers de la seule croix de guerre officielle.
Collection AM

La croix de guerre de la Première Guerre mondiale n'existe qu'en 4 types 1914 -1915 ; 1914 -1916 ; 1914 – 1917 et 1914 -1918 imposés, de fait, par la durée de ce conflit.

La croix de guerre de la Deuxième Guerre mondiale, à l'inverse, se voit doter de 4 types imposés essentiellement par le fait politique, chacun voulant imposer sa propre différence sa marque spécifique : la troisième République, l'État français, les forces françaises libres, la période du général Giraud, puis la quatrième République.

Nous nous retrouvons donc pour cette période avec 4 types de modèles réglementaires s'excluant les uns des autres, et 6 types de modèles sans fondements légaux, soit 10 types de croix. De quoi intéresser de nombreux collectionneurs, mais difficile à comprendre pour le simple citoyen.